



Dépêche 153/01

Bilan et perspectives du tourisme social et des vacances pour enfants

Le groupe de travail du 20 novembre 2001 a permis de discuter des deux facettes des vacances proposées par les services sociaux.

Tourisme social

La saison d'été 2001 a été bonne pour le tourisme social avec une augmentation de la fréquentation à capacités d'accueil identiques. On note une bonne progression des nouvelles formules de demi-pension. Les séjours courts et les locations sont de plus en plus demandés, même si une baisse de fréquentation est constatée pour la Guadeloupe.

Les prochaines années verront la construction de bungalows sur des terrains de l'Etat. Un programme d'aménagement de 250 lits répartis sur plusieurs sites est ainsi prévu. La réfection du site d'Hendaye pourrait par contre être abandonnée car si elle offre 90 lits sur un seul site c'est à un coût trop élevé pour une administration de plus en plus soucieuse de « maîtriser » les coûts de gestion.

A l'avenir, les brochures pourraient être différenciées suivant les prestations et l'utilisation d'intranet permettrait de gagner du temps et d'avoir des informations plus proches des offres. Toutefois, un rapprochement entre les demandes et les séjours vendus n'était toujours pas effectué au jour de ce groupe de travail, l'administration promettant pour plus tard des statistiques plus complètes.

Vacances pour enfants

Les plus gros problèmes rencontrés restent le transport. Les relations avec la SNCF sont toujours aussi mauvaises et les conditions de livraison des matériels laissent beaucoup à désirer en termes de délais (pratiquement aucun train n'est parti à l'heure prévue, nécessitant parfois un approvisionnement non prévu en eau et en nourriture des enfants) et de propreté (wagons couchettes non nettoyés, WC non nettoyés ou condamnés, poubelles pleines, monceaux d'immondices dans les couloirs ...). Les incidents constatés sont semble-t-il imputables aux équipes de direction de la SNCF qui n'ont pas été à la hauteur des responsabilités en jeu, la priorité étant mise par l'entreprise sur le TGV méditerranée.

Tout en constatant une nouvelle augmentation des demandes avec un déséquilibre de plus en plus grand entre juillet et août (concentration de demandes en juillet), le groupe de travail a tiré un bilan positif du nouveau découpage des tranches d'âge réalisé depuis 3 ans.

L'administration veut s'orienter vers un contingentement à 6 000 du nombre d'enfants accueillis en juillet. La parité syndicale a refusé ce contingentement et a demandé des moyens à la hauteur des demandes afin d'accueillir tous les enfants. Cette année en effet 2000 enfants n'ont pas pu obtenir de place. Ce chiffre devrait encore augmenter l'année prochaine, l'administration se cachant derrière un argument de qualité de la prestation qu'à moyens constants elle ne peut assurer au-delà de 6 000 enfants.

Dans cette perspective, c'est la tranche des ados de 15-17 ans qui pose le plus de problèmes : une offre alternative en août sera toutefois proposée à ceux qui n'obtiendront pas satisfaction en juillet.

Séjours linguistiques

La mise en place à partir de 2002 d'un contingentement du nombre de places et celle d'un quota de semaines vont mettre un terme à une évolution incontrôlable des effectifs.

Enfants handicapés

L'accueil des enfants handicapés est encore en progression et l'administration exprime le regret que l'accueil en milieu ouvert ne permette pas actuellement d'avoir les aides qui permettraient de prendre en charge la totalité des surcoûts occasionnés.

Enfants des DOM

Le gros problème reste le coût de l'acheminement et l'extension des prestations (par exemple, le CDASS de la Réunion a légitimement manifesté le souhait de bénéficier de séjours linguistiques et de centres de vacances en métropole). Pour l'administration, la réponse qui sera donnée devra intégrer le fait que le coût du séjour va être de 13 000 francs par enfant en moyenne (prix été 2001). Une évaluation des besoins sera effectuée précisément par les délégués départementaux tant en nombre d'enfant qu'en coût. Cette évaluation sera soumise au CNASS.